

Expert-Comptable

Inscrit à l'Ordre de Paris

Commissaire aux Comptes

Inscrit auprès de la Compagnie de Paris

Fédération Française de Tir à l'Arc

**12, place Georges Pompidou
93160 Noisy le Grand**

**Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2023**



Expert-Comptable*Inscrit à l'Ordre de Paris***Commissaire aux Comptes***Inscrit auprès de la Compagnie de Paris*

Fédération Française de Tir à l'Arc
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
12, place Georges Pompidou
93160 Noisy le Grand

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de l'association Fédération Française de Tir à l'Arc,
Mesdames et Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Fédération Française de Tir à l'Arc », relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 8 mars 2024

Le commissaire aux comptes

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Fédération Française de Tir à l'Arc

12, Place Georges Pompidou
93160 Noisy Le Grand

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Compte rendu de travaux de l'expert-comptable	2
Bilan	3 - 4
Compte de résultat	5 - 6
Annexe	7 - 18



COMPTE RENDU DE TRAVAUX
SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31/12/2023

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes de la Fédération Française de Tir à l'Arc relatifs à la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan :	4 064 861 €
- Total des produits d'exploitation :	5 054 460 €
- Résultat de l'exercice (déficit) :	- 305 168 €

Nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des experts comptable. A la date de nos travaux, qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité, et à l'issu de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

En outre, les comptes ont été établis en conformité avec les principes comptables spécifiques au Associations et Fondations définis par le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé non commerçante, à but non lucratif, avec ou sans activité économique et homologué par l'arrêté du 26 décembre 2018 (Journal Officiel du 30 décembre 2018).

Fait à Fontenay sous-bois,

Le 1^{er} Mars 2024

Alexandre MARQUES

Expert-comptable

Cabinet JEGARD CREATIS

COMPTES ANNUELS

2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

ETATS FINANCIERS

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Au 31/12/2022
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	190 296	186 446	3 850	
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	145 546		145 546	145 546
Constructions	735 502	258 319	477 184	504 786
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	521 093	313 979	207 113	225 438
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts	11 042		11 042	11 042
Autres immobilisations financières	7 172		7 172	7 172
TOTAL I	1 610 651	758 744	851 908	893 985
Comptes de liaison	II			
Actif circulant				
Stocks et encours	44 584	5 295	39 288	38 712
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	31 605		31 605	62 459
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	601 446	116 557	484 889	319 058
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 595 076		2 595 076	2 944 259
Charges constatées d'avance	62 095		62 095	33 676
TOTAL III	3 334 805	121 852	3 212 953	3 398 164
Frais d'émission des emprunts	IV			
Primes de remboursement des obligations	V			
Écarts de conversion actif	VI			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	4 945 457	880 596	4 064 861	4 292 148

Bilan Passif

Bilan Passif	31/12/2023	31/12/2022
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	332 678	332 678
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	767 288	918 170
Report à nouveau	575 922	660 514
Excédent ou déficit de l'exercice	-305 168	-235 473
Situation nette	1 370 720	1 675 889
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
TOTAL I	1 370 720	1 675 889
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL III		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	63 863	139 015
TOTAL IV	63 863	139 015
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	398 363	481 184
Emprunts et dettes financières diverses	32 617	30 463
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	304 978	179 861
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	194 762	194 247
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15 911	
Autres dettes	600	4 403
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 683 046	1 587 088
TOTAL V	2 630 277	2 477 245
Écarts de conversion passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	4 064 861	4 292 148

Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation		
Cotisations	2 487 133	2 279 949
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	147 708	141 399
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	117 960	301 364
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 203 505	1 297 042
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	267 251	325 488
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	719 751	966 590
TOTAL I	4 943 308	5 311 832
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	76 370	58 220
Variation de stocks	-3 055	16 088
Autres achats et charges externes	2 899 271	2 844 524
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	106 020	91 136
Salaires et traitements	1 005 656	923 290
Charges sociales	283 932	280 066
Dotations aux amortissements et dépréciations	219 337	75 144
Dotations aux provisions		53 000
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	654 584	1 078 038
TOTAL II	5 242 115	5 419 505
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-298 807	-107 673
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	25 485	2 724
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	25 485	2 724
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	9 930	11 539
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	9 930	11 539
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	15 555	-8 815
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-283 252	-116 488

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	13 516	30 097
Sur opérations en capital	72 150	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	85 666	30 097
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	106 737	148 251
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	473	
TOTAL VI	107 210	148 251
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-21 544	-118 154
Participation des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
	372	832
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	5 054 460	5 344 653
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	5 359 628	5 580 127
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-305 168	-235 473

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

COMPTES ANNUELS

2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

ANNEXE

FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC
12, PLACE George Pompidou
93160 Noisy le Grand

ANNEXE

1 PRÉAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan	4 064 861 €
- Total du compte de résultat (<i>Charges</i>)	5 242 115 €
- Résultat de l'exercice (<i>Déficit</i>)	- 305 168 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

2 PRÉSENTATION DE L'ENTITE ET DE SES ACTIVITÉS

2.1 Présentation de l'entité

La Fédération Française de Tir à l'Arc a été constituée conformément aux principes de la loi du 1er juillet 1901. Elle a pour objet :

1) d'organiser les pratiques du tir à l'arc en tant qu'activité consistant en l'utilisation d'un arc et de flèches, d'une cible, en salle ou en extérieur sur des terrains sportifs ou espaces naturels. La FFTA est titulaire, par délégation ministérielle, de l'organisation et de la gestion des disciplines suivantes :

- Tir à l'arc sur cible (Tir à l'arc en extérieur 70 m, tir à l'arc en extérieur, tir à l'arc en salle 18m, tir à l'arc Beursault) ;
- Disciplines de parcours (tir à l'arc en campagne, tir à l'arc nature et tir à l'arc 3D) ;
- Run Archery ;
- Para-tir à l'arc.

2) de développer, promouvoir, enseigner, structurer et gérer la pratique du tir à l'arc et les activités qui s'y rattachent, y compris les activités de loisir incluant les nouvelles pratiques et le e-sport sur tout le territoire national ;

3) de fédérer les associations et les organismes ayant pour objet la pratique des disciplines listées dans ses statuts ;

4) de créer des compétitions nationales et internationales et d'encourager l'organisation d'épreuves sportives locales ;

5) d'assurer les missions prévues au code du sport relatives à l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives retenues dans le cadre du projet fédéral ;

6) de permettre l'accès de tous à la pratique des activités physiques et sportives.

L'association est administrée par un Comité Directeur élu composé de 25 membres. Tous les élus de la FFTA sont bénévoles. Pour accomplir leur tâche, ils sont entourés de salariés à la charge de la Fédération et de fonctionnaires placés auprès de la fédération.

Le réseau fédéral de compose de plus de 75 000 personnes qui sont titulaires d'une licence fédérale.

L'action de la fédération s'inscrit dans une démarche citoyenne avec l'appui au niveau local des instances déconcentrés (comités régionaux et comités départementaux) et des 1.600 clubs affiliés en France.

Le tir à l'arc est un sport inscrit au programme olympique.

2.2 Faits significatifs

NEANT

3 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- d'indépendance des exercices ;
- de principe de prudence ;
- d'évaluation des éléments selon la méthode des coûts historique.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;

3.2 Dérogations aux principes comptables

Il est à noter que la Fédération passe directement en charge le matériel technique et sportif financé par les subventions du Ministère.

Afin que les produits constatés d'avance provenant des cotisations de 2€ transitent par la comptabilité analytique, ceux-ci sont passés par les comptes 658710 et 758710.

Ces dérogations aux prescriptions comptables, destinées à améliorer l'information financière sont donc sans incidence sur le résultat

3.3 Evènements postérieurs à la clôture

NEANT

3.4 Changements de méthodes comptables

Néant

3.4.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires et après déduction des escomptes de règlement, ou à leur coût de production.

Les frais d'acquisition (droit de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés dans le coût d'acquisition

Les amortissements sont calculés sur le coût d'acquisition ou de production, suivant le mode linéaire selon les durées suivantes :

Pour les immobilisations acquises jusqu'en 2004, les taux correspondent aux durées d'usage et ils sont inchangés par rapport aux années précédentes, à savoir :

- 33,1/3 % pour les immobilisations incorporelles,
- 1,25 % pour la construction de Rosny sous-bois,
- 5 % pour l'installation électrique,
- 5 % pour la plomberie,
- 5 % pour l'huissierie,
- 5 % pour les installations,
- 33,1/3 % pour le matériel de bureau et informatique,
- 10 % pour le mobilier et les installations techniques.

Pour les immobilisations acquises depuis 2005, les durées d'utilisation sont déterminées au cas par cas et les taux d'amortissement sont les suivants :

- de 33,1/3 % à 20 % pour les immobilisations incorporelles,
- 2,50 % pour la construction de Noisy le grand,
- de 5 % à 10 % pour l'électricité, plomberie, huissierie, chauffage, peinture, revêtement,
- de 5 % à 50 % pour les installations générales,
- 20 % pour le matériel de transport,
- de 15 % à 33,1/3 % pour le matériel de bureau et informatique.

3.4.2 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.4.3 Stocks

Un inventaire physique est réalisé à la date de clôture de l'exercice, celui-ci détaille la nature des articles du secteur lucratif et non lucratif.

Les produits achetés sont évalués en prix d'achat.

Les produits conçus sous l'égide de la Fédération et commercialisés à la boutique sont évalués à leur prix de revient.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire du stock est inférieure à sa valeur comptable.

3.4.4 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable. Elles sont comptabilisées dès que le débiteur véritable est identifié.

3.4.5 Valeurs mobilières de placement (VMP)

Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition. Un tableau détaille les plus et moins-values latentes par nature de VMP. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes viennent déprécier la valeur brute du placement financier.

Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition par rapport au cours de la bourse.

3.4.6 Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière (IFC) sont comptabilisées en provision pour 63 863 €.

Le calcul a été effectué suivant la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme).

Cette méthode est définie par la norme IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

Les paramètres retenus pour le calcul sont les suivants :

Taux d'actualisation : 3.17 %

Revalorisation des salaires : les tables retenues profil 1%

Charges patronales : 45%

Contribution employeur : 50%

Les droits conventionnels : Sport

Mobilité des actifs : 5%

La probabilité de survie : INSEE 2017-2019

Ventilation des départs à la retraite : Départ volontaire 100% Mise à la retraite par l'employeur 0% Age de départ en retraite : 65 ans

3.4.7 Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés en valeur brute (montant en capital).

3.4.8 Contribution volontaire en nature

L'année 2023 n'est pas fait l'objet d'une valorisation des contribution volontaires en nature. Ceci reste un projet pour les comptes 2024. Cette question sera étudiée lors du bureau fédéral du 8 mars 2024.

3.4.9 Cotisations

L'appel à cotisations constitue le fait générateur de la comptabilisation des cotisations.

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Frais d'établissement et de développement Donations temporaires d'usufruit Autres postes d'immobilisations incorporelles	172 596		25 200
TOTAL	172 596		25 200
Terrains	145 546		
Constructions :	735 502		
- Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
- Générales, agencements et aménagements constructions			
Installations :			
- Techniques, matériel et outillage			
- Générales, agencements et aménagements divers	288 563		
Matériel :			
- De transport	19 485		
- De bureau et informatique, mobilier	216 299		37 195
Emballages récupérables et divers	96 533		
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
TOTAL	1 501 929		37 195
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres :			
- Participations			
- Titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	18 214		
TOTAL	18 214		
TOTAL GÉNÉRAL	1 692 739		62 395

CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réval. légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Val. d'origine des immo. en fin d'ex.
Frais d'établissement et de développement Donations temporaires d'usufruit Autres postes d'immobilisations incorporelles		7 500	190 296	
TOTAL		7 500	190 296	
Terrains			145 546	
Constructions :			735 502	
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Gales, agencements et aménagements const.				
Installations :				
- Techniques, matériel et outillage				
- Gales, agencements et aménagements divers			288 563	
Matériel :				
- De transport			19 485	
- De bureau et informatique, mobilier		70 703	182 791	
Emballages récupérables et divers		66 280	30 253	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou don. destinés à être cédés				
TOTAL		136 983	1 402 141	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations				
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			18 214	
TOTAL			18 214	
TOTAL GÉNÉRAL		144 483	1 610 651	

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement et développement Donations temporaires d'usufruit Autres postes d'immobilisations incorporelles	172 596	21 350	7 500	186 446
TOTAL	172 596	21 350	7 500	186 446
Terrains Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui Installations générales, agencements et aménagements des constructions Installations techniques, matériel et outillage industriel Installations générales, agencements et aménagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers	230 717	27 602		258 319
	118 611	17 293		135 903
	19 485			19 485
	169 219	33 856	69 484	133 591
	88 127	3 152	66 280	24 999
TOTAL	626 159	81 903	135 764	572 298
TOTAL GÉNÉRAL	798 755	103 253	143 264	758 744

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations			Reprises			Mouvement net des amort. en fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp. Donations temporaires d'usufruit Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Terrains Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui Inst. gales, agenc. et aménag. des construc. Inst. tech. mat. et outil. indus. Inst. gales, agenc. et aménag. divers Matériel de transport Mat. de bureau et info. mob. Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acq. de titres de particip.							
TOTAL GÉNÉRAL							
DOTATIONS NON VENTILÉES			REPRISES NON VENTILÉES			TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ	

CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler Primes de remboursement des obligations				

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Réglémentées				
- Reconstitution des gisements				
Provisions pour : - Investissements				
- Hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Risques et charges				
- Litiges				
- Garanties données aux clients				
- Pertes sur marché à terme				
- Amendes et pénalités				
- Pertes de change				
Provisions pour : - Pensions et obligations	139 015		75 152	63 863
- Impôts				
- Renouvellement des immobilisations				
- Gros entretien et grandes révisions				
- Charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II	139 015		75 152	63 863

Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations				
- Incorporelles				
- Corporelles				
Immobilisations : - Biens reçus par legs ou donations				
- Titres mis en équivalence				
- Titres de participation				
- Financières				
Sur stocks et en cours	2 817	2 504	25	5 295
Sur comptes clients		116 557		116 557
Sur créances reçues par legs ou donations				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III	2 817	119 061	25	121 852
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	141 832	119 061	75 177	185 715
- D'exploitation		119 061	75 177	
Dont dotations et reprises : - Financières				
- Exceptionnelles				

Etat des créances et dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	11 042		11 042
Autres immobilisations financières	7 172		7 172
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	31 605	31 605	
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	32	32	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfiques			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés	7 908	7 908	
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées	575 232	575 232	
Débiteurs divers	18 274	18 274	
Charges constatées d'avance	62 095	62 095	
TOTAL	713 360	695 146	18 214

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine	398 363	84 469	277 613	36 281
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	304 978	304 978		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	95 633	95 633		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	93 158	93 158		
Impôts sur les bénéfiques				
Taxe sur la valeur ajoutée	1 296	1 296		
Autres impôts, taxes et assimilés	4 675	4 675		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15 911	15 911		
Confédération, fédération, union, associations affiliées	32 617	32 617		
Autres dettes	600	600		
Produits constatés d'avance	1 683 046	1 683 046		
TOTAL	2 630 277	2 316 383	277 613	36 281

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	85 162	78 850
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	146 073	139 336
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15 911	
Autres dettes		
TOTAL	247 146	218 185

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	2 150	
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances		667
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	2 150	667

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Produits : - D'exploitation - Financiers - Exceptionnels	1 683 046	1 587 088
TOTAL	1 683 046	1 587 088

Charges constatées d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Charges : - D'exploitation - Financières - Exceptionnelles	62 095	33 676
TOTAL	62 095	33 676

Variation des fonds propres art.432.22

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise <i>- dont générosité du public</i>	332 678				332 678
Fonds propres avec droit de reprise <i>- dont générosité du public</i>					
Écarts de réévaluation					
Réserves <i>- dont générosité du public</i>	918 170	-235 473	150 000	65 409	767 288
Report à nouveau <i>- dont générosité du public</i>	660 514			84 591	575 922
Excédent ou déficit de l'exercice <i>- dont générosité du public</i>	-235 473	235 473		305 168	-305 168
Situation nette <i>- dont générosité du public</i>	1 675 889		150 000	455 168	1 370 721
Dotations consommables <i>- dont générosité du public</i>					
Subventions d'investissement					
Provisions règlementées					
TOTAL	1 675 889		150 000	455 168	1 370 721
<i>- dont générosité du public</i>					